Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :

<u>Etaient présents</u>: M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel

DELERIVE- Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M Sylvain BEAUVOIS - Mme Christine STEMPIEN - M. Rabah DEGHIMA - Mme Marylène GALLIEZ - Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI - M. Cédric MONCOURTOIS - Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI - Mme Aurore THUEUX - M. François POLAK (arrivé à 19h08) - Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ - Mme Aline DESCAMPS - Mme Oihiba VANDERUST-M. Samuel HANC - M. Laurent WORONIN - Mme Cathie KOSCIUSZKO -

3

M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé: M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

<u>Étaient absents</u>: Mme Coralie SEILLIER

Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/033 - VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENT QUARTIER 2030

2024/033 - VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENT QUARTIER 2030

Le Contrat de Ville d'Ostricourt doit être renouvelé avec comme cadre contractuel l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés)

Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants, Le nombre de cos anique sors limité

de ces enjeux sera limité.

La nouvelle géographie reprend le quartier de la cité des Bois jusqu'au frontière de Wahagnies et de Oignies. Soit 2200 habitants au lieu de 1420 habitants dans l'ancien contrat de ville 2015-2020.

Le Contrat de ville Engagement Quartier 2030 s'articule autour de cinq objectifs :

EDUCATION Réussite Éducative Accompagnement à la parentalité Inclusion Numérique Accès à la culture, loisirs pour tous Education à la citoyenneté

EMPLOI Insertion par l'emploi Levée des freins à l'emploi Optimiser les parcours d'insertion TRANSITION ECOLOGIQUE Amélioration du cadre de vie Accès au sport et à la mobilité douce pour tous

PREVENTION ET SECURITE Prévention de la délinquance, Prévention violence aux femmes et intrafamiliales Gestion Urbaine de Proximité

SANTE Accès à la santé Accès aux droits Ville Santé

Considérant l'intérêt pour la commune de contractualiser avec l'Etat dans le cadre du dispositif Politique de la Ville tels que présenté par le tableau ci-après :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- DECIDE de valider la programmation politique présentée dans le tableau en annexe cijoint
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec l'Etat et les Institutions et partenaires concernés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les actions définies dans ce cadre, sous réserve de l'avis favorable du Comité de pilotage.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles dans ce cadre.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire

Bruno RUSINEK

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût total TTC en €	Contrat de Ville ETAT	Coût Ville T.T.C. en €
Actions programme de réussite éducative (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	10 000	6 500	3 500
Ingénierie Programme de réussite éducative (CPO 3 ans)	Commune – Service Politique de la Ville	17 000	8 500	8 500
Atelier Santé Ville (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	5 000	2 500	2 500
Culturellement – Artistiquement – Sportivement Ostricourt (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	31 500	15 750	15 750
Ingénierie (annuel)	Commune – Service Politique de la Ville	49 336	14 800	34 536
Préventionnez vous ? (annuel)	Commune- Service- Politique de la Ville	10 100	8 000	2100
Un atelier de quartier sur la commune d'Ostricourt (annuel expérimentation)	Les compagnons bâtisseurs Haut de France	43 792	20 582	0
Ville Vie Vacances (annuel)	Centre Social La Ruche	19 070	4 665	4 665
Jeunes engagés et citoyens (annuel)	Centre Social La Ruche	13 975	6 705	1 680
Mon livret de vie (annuel)	Centre Social La Ruche	10 155	5 200	1 300
Adopter un mode de vie sain et durable (annuel)	La récré Verte	13 780	11 024	2 756
Ostricourt occupation transitoire et préfiguration du tiers lieu la participation citoyenne (CPO de 3 ans)	L'Etabli	48 356	24 178	24 178
Total		256 675	128 404	101 465